

Vous devez lire cette fiche d'information ex ante avant de passer toute commande dans ce type d'instrument financier. Dierickx Leys Private Bank suppose que vous avez au moins une connaissance de base de la nature, des caractéristiques de risque et de la structure des coûts après avoir consulté cette fiche. Cela signifie que vous savez comment fonctionne ce type d'instrument et quels sont les résultats probables. Cela concerne le profil risque / rendement, la liquidité et la constitution structurelle de l'instrument ainsi que l'impact des coûts et des impôts sur le rendement. Pour plus d'informations, vous pouvez toujours contacter notre service commercial au numéro +32 3 241 09 99.

I. Impact des coûts et des taxes sur un investissement dans ce type d'instrument

Scénario et hypothèses

Ci-dessous, un aperçu établi sur la base d'une hypothèse indiquant les coûts et les taxes impliqués dans l'achat et l'expiration d'un investissement dans ce type d'instrument ainsi que les coûts et taxes liés au maintien provisoire de cet instrument. Il s'agit d'une vue d'ensemble de tous les coûts et taxes liés à l'instrument lui-même et aux services qui l'entourent, ainsi que de l'impact de ceux-ci sur le rendement de cet investissement.

Les coûts et taxes en vigueur au moment de l'établissement de cette fiche au sein de notre banque sont supposés être un indicateur des coûts et taxes futurs à la lumière du présent cas de figure. Cependant, les coûts et taxes peuvent changer à l'avenir. Une augmentation ou une diminution de ceux-ci pourrait avoir un impact négatif ou positif sur le rendement potentiel. Vous trouverez toujours un [aperçu des taux applicables](#) sur www.dierickxleys.be dans la rubrique Informations client.

La plupart des taxes dépendent des circonstances individuelles de l'investisseur (pays de résidence, résidence fiscale, exonérations fiscales possibles, caractéristiques des actifs ...). Les taxes mentionnées dans ce cas de figure s'appliquent à un client modal qui est assujéti à l'impôt en Belgique. Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à notre département fiscal-légal.

La plupart des taxes dépendent des circonstances individuelles de l'investisseur (pays de résidence, résidence fiscale, exonérations fiscales possibles, caractéristiques des actifs ...). Les taxes mentionnées dans ce cas de figure s'appliquent à un client modal qui est assujéti à l'impôt en Belgique. Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à notre département fiscal-légal. *Les obligations sont généralement soumises à une taxe boursière lors de l'achat et à un précompte mobilier sur la distribution des intérêts.*

Supposons qu'un investisseur investisse le 2 janvier de l'année 1 pour une valeur de 10.000 euros, hors frais, dans une obligation secondaire avec un coupon et un rendement de 3% qui est coté sur Bloomberg-MTF. Après 5 ans, plus précisément au 31 décembre de l'année 5, cette obligation expire et est payée à 100%. Les coupons sont placés sur un compte ne portant pas intérêt.

Vous pouvez toujours demander le rendement net après taxes et frais de nos employés lors de l'achat d'un produit obligataire. Remarque : le rendement réel d'un investissement obligataire peut être supérieur ou inférieur lorsqu'il est vendu avant l'échéance, en fonction de l'évolution du cours du produit obligataire.

Aperçu des coûts et des taxes

1) Au moment de l'achat

Catégories des coûts et taxes	Pourcentage	Montant
Lié au produit Frais de courtage* (0,5%), Coûts fixes (7,5 €), Taxe boursière (0,12% **)	0,7 %	69,5 €
Lié au service	0	0
Total	0,7 %	69,5 €

(*) Les frais de courtage varient selon la durée résiduelle : <3a ->0,3%, >3a → 0,5%, >5a → 1%, >10a ->1,2%

(**) La taxe boursière sur les OLO et les bons d'État est de 0%

2) Pendant la durée de l'investissement

Catégories des coûts et taxes	Pourcentage par année	Montant moyen par année
Lié au produit: Taux d'intérêt (30%), coûts des coupons (1%)* TVA sur les coûts (21%)	0,6 %	61,69 €
Lié au service : indemnité de gestion AVB** 0,3% +TVA : 21%	0,38 %	37,52 €
Total	0,98%	99,21 €

(*) coût du coupon 0,5% pour les émetteurs belges

(**) indemnité de gestion 0,5% pour les portefeuilles < 500.000 €, 0,2% pour les portefeuilles > 1.000.000 €

3) Au moment du paiement

Catégories des coûts et taxes	Pourcentage	Montant
Lié au produit : frais de courtage***	0,2%	20 €
Lié au service	0	0
Total	0,2%	20 €

(***) au minimum 15€ et au maximum 50€, non imputés sur les bons d'État, en cas de vente intermittente: voir point 1

Impact des coûts et des taxes sur le rendement potentiel

Le tableau ci-dessous montre l'impact des coûts et taxes précités sur le rendement de cet investissement fictif. Le tableau de gauche montre le cas de figure où le rendement est soumis aux coûts et taxes selon le cas de figure susmentionné et le tableau de droite indique le rendement dans un cas de figure où aucuns frais et taxes ne seraient déduits.

Durée	Rendement après coûts et charges	Évolution de l'investissement après coûts et charges	Rendement avant coûts et charges	Évolution de l'investissement avant coûts et charges
Année 1	0,32%	10.102,01 €	2,00%	10.271,4 €
Année 2	1,00%	10.203,15 €	1,96%	10.472,8 €
Année 3	0,99%	10.303,92 €	1,92%	10.674,2 €
Année 4	0,97%	10.404,33 €	1,89%	10.875,6 €
Année 5	0,77%	10.484,44 €	1,85%	11.077,0 €

Les cas de figure susmentionnés ont été appliqués au mieux sur la base des caractéristiques les plus communes ou moyennes des transactions et des portefeuilles des clients non professionnels de notre banque qui ont déjà eu lieu. Une estimation spécifique peut être faite sur demande en fonction de chaque situation concrète.

Version 1-6-2018

II Caractéristiques risque produits obligataires

Description et types

Une obligation représente une créance du détenteur sur un émetteur (ce dernier étant appelé « l'émetteur »). Une obligation fournit périodiquement un intérêt à un détenteur pour un terme prédéterminé. Cet intérêt peut être un pourcentage fixe ou un taux d'intérêt variable. À la fin du terme, le détenteur a droit au remboursement du capital (également appelé « valeur nominale ») conformément aux conditions fixées lors de l'émission (généralement à 100%). Il existe différents types d'obligations, notamment :

- **Euro-bond (ou euro-obligation)**: un emprunt émis simultanément sur plusieurs marchés de capitaux européens
- **Obligation d'État**: une obligation émise par un gouvernement. En Belgique, ce sont par exemple, les bons d'État et les obligations linéaires (olo)
- **Bon de caisse**: un emprunt émis par une institution financière visant sa propre clientèle.
- **Obligation à coupon zéro (ou zéro coupon)**: ne procède pas au paiement d'intérêts pendant la durée, mais capitalise l'intérêt et le verse au détenteur à l'échéance.

Une nouvelle obligation est appelée prêt primaire. Après leur souscription, les obligations sont négociées sur un marché secondaire réglementé ou non.

L'émission d'un titre de créance peut se faire soit par la publication et l'approbation d'un prospectus établi spécifiquement pour cette émission, soit dans le cadre d'un programme d'émission plus important qui a été approuvé par une autorité de supervision. Cette plate-forme d'émission est appelée EMTN (European Medium Term Note). Cela réduit considérablement les coûts et le travail associés à chaque émission à l'intérieur du présent programme. De plus, elle augmente la flexibilité pour l'émetteur en termes de timing d'émission et de caractéristiques du titre d'emprunt (monnaie, subordination, échéance, taux d'intérêt fixe ou variable ...) qui peuvent donc être adaptés à la fois par l'émetteur et les investisseurs. Au sein d'un EMTN, un émetteur peut donc émettre différents types d'obligations étalés dans le temps, librement dans le choix de la devise, de la structure, de la méthode de placement et de l'échéance.

Complexité

Une obligation est en principe un instrument financier non complexe. Les convertibles, perpétuelles et certaines obligations à rendement variable qui se caractérisent par un calcul complexe, ou qui sont structurées sont des produits complexes. Cette dernière catégorie comprend, entre autres, les obligations cum warrant, liées à l'inflation ou de type 'step-up'. Les obligations à taux d'intérêt variable et les perpétuelles sont souvent des produits structurés. Les convertibles rétro sont toujours structurés. Veuillez consulter la fiche coûts-risques en question.

Risques

Risque de taux de change: Lorsqu'une obligation est cotée en bourse dans une devise autre que l'euro, le développement de cette devise par rapport à l'euro peut affecter *directement* le rendement de l'investissement obligataire.

Insolvabilité: Les résultats de l'émetteur peuvent tellement évoluer d'une mauvaise manière que l'entreprise doit subir une liquidation. Dans ce cas, les détenteurs d'obligations peuvent perdre tout ou une partie de leur capital investi. En tant que créancier, un détenteur d'obligations a un privilège sur les actionnaires en cas de distribution éventuelle d'un solde de liquidation positif. Les firmes indépendantes et spécialisées estiment le risque d'insolvabilité. Ces agences de notation de crédit déterminent la solvabilité d'un émetteur non seulement au moment de l'émission de l'obligation, mais également pendant sa durée. Une notation est donc un indicateur de risque fluctuant. Une mauvaise notation signifie un risque élevé. Plus la notation est mauvaise, plus le détenteur d'obligations demandera à l'émetteur une rémunération pour risque, et plus ce sera onéreux pour une société d'emprunter de l'argent. Un abaissement d'une notation pendant la durée d'une obligation entraîne généralement une baisse des prix. Les agences de notation bien connues sont Standard & Poors et Moody's. Les deux représentent la meilleure qualité avec trois a. Moins il y a de lettres et plus on descend dans l'alphabet, plus la qualité est inférieure. À l'échelle internationale, la subdivision suivante est couramment acceptée (indiquée dans les symboles S & P):

investment grade : AAA, AA+, AA, AA-, A+, A, A-, BBB+, BBB, BBB-
junk bonds: BB+, BB, BB-, B+, CCC, CC+, CC-, C+, C, C-

Volatilité et durée: Le prix d'une obligation peut fluctuer tout au long de sa durée. Le prix d'une obligation baisse lorsque le taux d'intérêt du marché augmente pour une durée comparable (restante).

Le degré de baisse des prix lors d'une hausse des taux d'intérêt du marché de 1% est appelé *duration*. Plus la durée résiduelle d'une obligation est longue, plus sa *duration* est élevée. La *duration* est une mesure du risque du taux d'intérêt de l'obligation.

Liquidité: Parfois, un émetteur n'a besoin que d'un capital limité et ne fait appel qu'à un nombre très limité d'institutions financières pour l'inscription. Cela pourrait par la suite désavantager la négociation secondaire en termes de volume et de prix.

Détenteur d'obligation subordonné: Les détenteurs d'obligations peuvent renoncer à leur privilège en tant que créancier en cas de liquidation. Lors d'une éventuelle distribution, les détenteurs d'obligations subordonnés n'auront droit à cette distribution qu'en dernier. Pour ce risque supplémentaire, ils sont (généralement) compensés par l'émetteur avec un taux d'intérêt plus élevé. Les agences de notation tiennent compte du caractère subordonné lorsqu'elles attribuent une notation à un emprunt obligataire.

Remboursement anticipé: Dans le cas d'un emprunt obligataire, l'émetteur prévoit parfois un droit de remboursement anticipé de sa part. Cela se produit à des conditions prédéterminées. Dans un tel cas, le détenteur de l'obligation doit assurer un suivi à cet effet pour éviter la perte d'intérêt.

Taux d'intérêt variable: Il peut s'agir de taux d'intérêt prédéterminés (par exemple, des Step-up) ou peut être déterminé par une formule de taux d'intérêt. Dans ce dernier cas, le détenteur d'obligations n'a aucune garantie quant aux taux d'intérêt futurs.

Risque de taux d'intérêt: À l'expiration, le taux d'intérêt pour le réinvestissement peut être considérablement inférieur au taux d'intérêt actuel de l'obligation. Étant donné que le taux d'intérêt est difficile à prédire pour les différentes échéances, il est conseillé de bien répartir le portefeuille obligataire en fonction des dates d'échéance.

Classification du risque:

- * Obligations avec notation AAA, AA+, AA, AA-, A+, A, A-, BBB+, BBB, BBB-
- * Obligations avec notation BB+, BB, BB-
- * Obligations avec notation B+ ou inférieur
- * Les obligations sans notation sont classées dans la classe de risque 3

risque classe 2

risque classe 3

risque classe 4